

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10
Décret n°2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une notice n°51781#02 est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subventions.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence – Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> En numéraire (argent) En nature	<input checked="" type="checkbox"/> Première demande Renouvellement (ou poursuite)	Fonctionnement global <input checked="" type="checkbox"/> Projet(s)/actions(s)	<input checked="" type="checkbox"/> Annuelle ou ponctuelle Pluriannuelle.

A envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://lannuaire.service-public.fr>) :

- Etat -Ministère**
Direction (ex : départementale – ou régionale – de la cohésion sociale, etc)..
- Conseil régional d'Ile-de-France**.....
Direction /Service....
- Conseil départemental**
Direction /Service.....
- Commune ou Intercommunalité**
Direction /Service.....
- Etablissement public**.....
- Autre (préciser)**.....

1. Identification de l'association

1.1 Nom – Dénomination : Musée du Moyen Age – Thermes et hôtel de Cluny
Sigle de l'association : Site web: <https://www.musee-moyenage.fr/>

1.2 Numéro de Siret : 16004613200017

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture :
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local : _ I _ I _ I _ I _ I _ I _ I _ I _ I _ I

1.5. Adresse du siège social : 6 Place Paul Painlevé

Code postal : 75005.....Commune : Paris, 5e.....

Commune déléguée le cas échéant :

1.5.1 Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) :

Code postal :Commune :

Commune déléguée le cas échéant :

1.6 Représentant-e-légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : LEPAPE..... Prénom : Séverine.....

Fonction : ...Directrice du musée.....

Téléphone : ...pas trouvé..... Courriel : severine.lepape@culture.gouv.fr

1.7 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

2. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ? oui non
Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément : attribué par en date du :
Musée de France Ministère de la Culture Pas trouvée

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ? oui non
Si oui, date de publication au Journal Officiel : I _ I _ I _ I _ I _ I _

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ? oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)
Aucune en 2016

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : non oui Si oui, lesquelles?
Pour 2016 : (130 adhérent-e-s individuel-le-s) + 116 adhésions morales réparties comme suit : 55 associations locales ; 22 départementales ou régionales ; 39 associations nationales.

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

-

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles : <i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.</i>	0
Nombre de volontaire : <i>Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)</i>	0
Nombre total de salariés :	52
Dont nombre d'emplois aidés	
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	39
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	
Adhérents	0

5. Budget de l'association Année

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 – Achats		70 – Ventes de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services		74 – Subventions d'exploitation	
Achats matières et fournitures		Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicités	
Autres fournitures		Ville, Jeunesse et Sports	
		Culture, Education nationale	
61 – Services extérieurs		Part Fonjep Jeunesse	
Locations		Part Fonjep Culture	
Entretien et réparation		CGET	
Assurance		FDVA	
Documentation			
		Conseil-s Régional(aux)	
62 – Autres services extérieurs		Ile-de-France	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication		Conseil-s Départemental(aux)	
Déplacements, missions			
Services bancaires, autres		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations	
63 – Impôts et taxes		Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
64 – Charges de personnel			
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Indemnités service civique		Autre établissement publics : CNL	
Charges sociales			
Autres charges de personnel		Financements privés (fondations)	
		75 – Autres produits de gestion courante	
65 – Autres charges de gestion courante		756. Cotisations	
66 – Charges financières		758. Dons manuels - Mécénat	
67 – Charges exceptionnelles		76 – Produits financiers	
68 – Dotations aux amortissements		77 – Produits exceptionnels	
69 - Impôts sur les bénéfiques (IS) ; Participation des salariés		78 – Reprises sur amortissement et provisions	
		79 - Transferts de charges	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES A L'ACTION		RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES A L'ACTION	
Charges fixes de fonctionnement		Quote-part de recettes d'activités	
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	

Ne pas indiquer les centimes d'euros. « L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

Catégories d'établissement publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes, communauté d'agglomération ; communauté urbaine. Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n°99-01, prévoit à minima une information (quantitative ou, à défaut quantitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription e, comptabilité mais « au pied » du compte de résultat.

6. Projet – Objet de la demande

Remplir une « rubrique 6. Objet de la demande » (3 pages) par projet

Votre demande est adressée à la politique de la ville ? **Non**

Intitulé : « Au fil des tapisseries médiévales »

Objectifs :

Faire connaître aux visiteurs les pratiques médiévales de la tapisserie et les œuvres résultant de cette pratiques

Démocratisation culturelle

Recherches scientifiques et historiques autour des tapisseries exposées

Promouvoir l'histoire médiévale et les collections muséales du musée de Cluny et du château d'Angers

Objectif opérationnel : organiser une exposition itinérante sur deux lieux et sur trois mois dans chaque structure.

Description :

Les tapisseries produites au Moyen Âge étaient principalement destinées à orner deux types de lieu : les résidences civiles et les édifices religieux. La tapisserie est un élément essentiel dans le décor des riches demeures. On en trouve dans les habitations, à la ville comme à la campagne, dans diverses pièces de vie commune. Il faut se défaire de l'idée reçue selon laquelle les tapisseries auraient été un moyen efficace de réchauffer les pièces. Par contre, il est vrai qu'elles contribuent à se garder des courants d'air. La tapisserie correspond très bien au mode de vie des princes en continuel déplacements civils ou militaires. Transportées sur des chariots, les pièces peuvent être déroulées et suspendues aux murs des salles ou aux parois de la tente. Les grands personnages peuvent posséder un nombre impressionnant de tapisseries qui sont aussi une manifestation de leur richesse et de leur puissance. Elles constituent en outre des cadeaux appréciés qui pèsent dans le jeu politique et diplomatique, et font même l'objet de prises militaires. Dans une cathédrale ou une église, rien dans le décor ne doit distraire l'attention du fidèle. Au contraire sa dévotion doit pouvoir trouver appui où que ses yeux portent. Ainsi, les tapisseries d'édifices religieux, appelés tentures de chœur constituent, comme les retables, des supports pour la dévotion car elles présentent des scènes bibliques ou hagiographiques. Ces tentures, souvent commandées par des ecclésiastiques pour être accrochées aux piliers du chœur de l'église, sont reconnaissables à leur forme de bande allongée. Outre ces longues bandes narratives, la tapisserie pouvait parfois servir de parement d'autel.

L'exposition au musée de Cluny et au château d'Angers a pour objectif de présenter plusieurs tapisseries du XIIIe au XVIe siècle, retraçant ainsi les enjeux esthétiques, techniques, économiques et politiques de ces objets.

L'objectif à travers cette exposition est de porter un nouveau regard scientifique sur ses œuvres, grâce à la venue de spécialistes et de restaurateurs qui tenteront de percer les secrets de ces objets d'art. Il s'agit également de donner un coup de projecteur sur le musée de Cluny, récemment rénové et qui possède l'une des belles plus tapisseries de France : la tapisserie de la dame à la Licorne. Une mise en avant du château d'Angers sera également l'une des missions principales de cette exposition. Ce sera ainsi l'occasion de mettre en avant 10 tapisseries qui n'ont pas été exposées depuis plus de 50 ans.

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non discrimination) nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

6. Projet – Objet de la demande (suite)

Territoire :

Musée du Moyen Age – Thermes et hôtel de Cluny
Le château d'Angers

Ce musée est situé dans le 5^e arrondissement de Paris, au cœur du quartier latin, dans un hôtel particulier du XV^e siècle.

Le château d'Angers est situé dans la ville d'Angers, dans le département de Maine-et-Loire en France. Cette exposition itinérante qui se déroulera sur les 3 premiers mois au musée de Cluny puis sur 3 autres mois sur le château d'Angers a pour objectif de mettre en avant ces deux lieux et de faire rayonner ces deux structures sur le territoire.

Moyens matériels et humains (voir aussi les « CHARGES INDIRECTES REPARTIES » au budget du projet) :

	Nombre de personnes	Nombre en ETP
Bénévoles participant activement à l'action/projet	0	0
Salarié	52	
dont en CDI	39	
dont en CDD	12	
dont emplois aidés ¹	1	
Volontaires (services civiques...)		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutement(s) pour la mise en œuvre de l'action/projet ?

oui non Si oui, combien (en ETP) : 3

Date ou période de réalisation : Du 3 mai 2023 au 30 septembre 2023

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

Nombre visiteurs sur l'exposition
Recette billetterie réalisée
Nombre de vues sur les réseaux sociaux
Impact dans les médias
Impact dans la communauté scientifique

¹ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

6. Budget du projet

Année 20.. ou exercice du au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 – Achats		70 – Ventes de produits finis, de marchandises, prestations de services	6 000 €
Prestations de services		74 – Subventions d'exploitation	
Achats matières et fournitures		Service des Musées de France	8 000 €
Autres fournitures		Conseil départemental de Paris	10 000 €
Editorialisation de catalogues	30 000,00 €	Conseil dpartemental de Maine-et-Loire	10 000 €
61 – Services extérieurs		Région Ile-de-France	12 000 €
Locations		Région Pays de la Loire	12 000 €
Entretien et réparation		DRAC Ile-de-France	8 000 €
Assurance	50 000,00 €	DRAC Pays de la Loire	8 000 €
Documentation		Ville de Paris	2 000 €
Transport	25 000,00 €	Communauté d'agglomération Angers Loire Métropole	2 000 €
62 – Autres services extérieurs			
Rémunérations intermédiaires et honoraires	22 000,00 €		
Publicité, publication	20 000,00 €		
Déplacements, missions	2 000,00 €		
Services bancaires, autres			
63 – Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes			
64 – Charges de personnel			
Rémunération des personnels	9 000,00 €		
Indemnités service civique			
Charges sociales			
Autres charges de personnel		Financements privés (fondations)	
		75 – Autres produits de gestion courante	
65 – Autres charges de gestion courante		756. Cotisations	
66 – Charges financières		758. Dons manuels - Mécénat	38 000 €
67 – Charges exceptionnelles		76 – Produits financiers	
Frais de vernissage	3 000,00 €	Billetterie	50 000 €
Restauration d'œuvres	5 000,00 €		
68 – Dotations aux amortissements		77 – Produits exceptionnels	
69 - Impôts sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés		78 – Reprises sur amortissement et provisions	
		79 - Transferts de charges	
TOTAL DES CHARGES	166000	TOTAL DES PRODUITS	166 000 €
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES A L'ACTION		RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES A L'ACTION	
Charges fixes de fonctionnement		Quote-part de recettes d'activités	
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations		875 - Dons en nature	
864 - Personnel bénévole			
TOTAL		TOTAL	

La subvention sollicitée de 6 000€, objet de la présente demande représente 39 % du total des produits du projet (montant sollicité/total du budget) x 100.

5 Ne pas indiquer les centimes d'euros.

6 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

7 Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.

7. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande

Je soussigné(e), (nom et prénom) **LEPRETRE Emma**

Représentant(e) legal(e) de l'association :

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les deux signatures – celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci⁸.

Déclare

- que l'association est à jour de ses obligations administratives⁹, comptable, sociales et fiscales (déclaration et paiements correspondants) ;
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;
- que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproque conclue entre l'Etat, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières – ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exerce en cours)¹⁰
 - inférieur ou égal à 500 000 €
 - supérieur à 500 000 €
- demander une subvention de € au titre de l'année ou exercice 2017.
- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association
=> Joindre un RIB

Fait, le 12/02/2023 à Paris

Signature

⁸ - « Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour la mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 11984 du code civil ».

⁹ - Changements de dirigeants, modifications des statuts, etc.

¹⁰ - Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

7 bis Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides de l'Etat

Si, et seulement si, l'association a déjà reçu au cours de trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subvention au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : Décision Almunia », « Règlement des minimis », « Régime d'aide pris sur la base de RGEC »...) renseigner le tableau ci-dessous.

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/lesquelles la subvention a été attribuée	« Décision » européenne, « règlement » ou « régime d'aide », européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.